



Titre Professionnel Employé Commercial en Magasin - ECM -



OBJECTIF :

- > Développer les compétences générales et techniques permettant d'atteindre une validation de niveau V,
- > Accéder à l'emploi direct,
- > Valider le titre professionnel ECM de niveau V (CAP, BEP, Brevet).

Le métier

L'employé commercial en magasin contribue à l'attractivité commerciale du magasin par la qualité de son accueil et de ses conseils ainsi que par la mise en valeur des produits,

Il participe à la tenue des réserves et au rangement des marchandises,

Il veille en permanence à la propreté du rayon ou du point de vente et participe à la mise en place des opérations commerciales,

Il effectue de façon régulière des comptages de stocks pour la préparation des commandes ou la réalisation d'inventaires,

Il aide le client à choisir ses produits, le sert et procède à l'encaissement des ventes.

Le diplôme

Niveau V (CAP/BEP/BREVET)

Titre professionnel d' Employé Commercial en Magasin.

Les aptitudes professionnelles

Accepter les contraintes horaires.

Etre indifférent au froid et à l'humidité.

Ne pas avoir de problème d'allergie.

Etre capable d'adaptation.

La durée :

- Durée en centre : 360 heures
- Durée en entreprise : 280 heures
- Durée totale : 640 heures

Prérequis & public visé :

- Tout public de + de 18 ans,
- Avoir un projet professionnel validé dans le secteur de la vente/commerce.

Modalités d'admission :

- Envoyer une fiche de liaison à l'Office Intercommunal et téléphoner pour ce positionner : 03 20 62 97 27,
- Réunion d'information à la suite de laquelle il faudra remplir un dossier,
- Test et entretien individuel,
- Commission d'intégration.

L'organisation de la formation

Composé de 2 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) + parcours renforcé (aide à la rédaction du DSPP et du rapport de stage) :

Découverte de l'emploi et de la formation.

1. Approvisionner un rayon ou un point de vente :

- Prendre en charge les marchandises à la réception, les vérifier, les préparer, les ranger en réserve ou les acheminer vers la surface de vente,
- Remplir le rayon en respectant les règles d'implantation, les consignes d'hygiène et de sécurité et les engagements de l'entreprise en termes de développement durable,
- Participer au suivi des stocks et contribuer à la validation des commandes en effectuant des comptages et des vérifications.

2. Accompagner le client et participer à l'attractivité commerciale du rayon ou du point de vente :

- Accueillir, renseigner, orienter et servir le client sur la surface de vente,
- Mettre en valeur les produits pour développer les ventes,
- Enregistrer les marchandises vendues et encaisser.

Office Intercommunal

MIEP M. Dumoulin

52 rue Carnot - BP 115 - 59115 FACHES-THUMESNIL

Tél. 03 20 62 97 27

Fax. 03 20 95 15 23

laformation@office-asso.fr

